

DÉLIBÉRATION

Séance du Conseil Municipal du 1^{er} Juin 2026

Élus : 29		L'an deux mille vingt-six, le premier juin, le Conseil Municipal de la Commune de CHASSE-SUR-RHONE dûment convoqué le vingt-six mai deux mille vingt-six, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire, salle Jean Marion, sous la présidence de Christophe BOUVIER, Maire.
Présents : 26		
Absents : 3		
Pouvoirs : 3		
Votants : 29		
Présents :		BOUVIER Christophe, DOUKALI Sonia, BOUCHAMA Salah, RENAUD Sandrine, PROÏA Maxime, BORDE SAÏBI Danielle, BELLABES Loïs, LANGLOIS Rémy, PETIT Magali, GANDINI Stéphane, RANDON BERNET Sylvie, BORG Pierre, MENGIN Vincent, BERTHEL Laure, BUTY Christian, FRECHOSO Christine, COMBIER André, VIZCAINO Stéphanie, MARTIN Catherine, MAZET Jérôme, VERMARE Anne, DEL OLMO Céline SALAS Kevin, PARRA Anabelle, DANIELE Muriel, DUCHENE Stéphane, TOURNIER Marie-Pierre.
Absents :		DEL OLMO Céline, BALSAMO Mario, GOETINCK Patrick
Absents ayant laissés procurations :		DEL OLMO Céline à BORDE SAÏBI Danielle BALSAMO Mario à BOUVIER Christophe GOETINCK Patrick à DANIELE Muriel
Secrétaire de séance :		Loïs BELLABES

Délibération n° 01_06_054_1T5

OBJET : Signature du bail commercial avec la société LOCAPOSTE

Vu l'article L2122-21 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) énonçant que le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal concernant la conclusion de baux commerciaux ;

Vu les articles L145-1 et s. du code du commerce ainsi que le décret N°53-960 du 30 septembre 1953 ;

Vu le projet du bail annexé à la présente délibération ;

Considérant que Christophe BOUVIER, Maire, propose au Conseil Municipal de procéder à la signature d'un bail commercial, conformément aux dispositions du Code de commerce, d'une durée de neuf années entières et consécutives qui commencera à courir le 1^{er} janvier 2026 pour se terminer le 31/12/2034, avec faculté de résiliation triennale au profit du preneur.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE la location des locaux situés dans un immeuble sis à 181 avenue François Mitterrand à Chasse-sur-Rhône (38670) sur un terrain cadastré sous partie du n°996 et 998 de la section AD. La location a vocation à prendre effet pour l'exercice d'activités accessoires à l'activité de La Poste et seront limitées à 20% des surfaces des locaux loués.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bail commercial ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

DECIDE que le montant du loyer annuel HT et hors charges est fixé à VINGT-DEUX MILLE DEUX CENTS EUROS (22 200,00 €) ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Publié à CHASSE-SUR-RHONE, le 3 juin 2026

Le Maire,
 Christophe BOUVIER



Envoyé en préfecture le 05/06/2026

Reçu en préfecture le 05/06/2026

Publié le 05/06/2026



ID : 038-213800873-20260601-01_06_054_1T5-DE